



La lettre du CNCEJ



Le mot du Président

«...l'attitude du corps expertal français se doit d'être exemplaire, en montrant une unité et une cohérence inébranlable, confirmant ainsi que nous demeurons un modèle pour nos amis européens qui ont du mal à se regrouper efficacement au sein de chaque pays... »

Le réchauffement climatique et ses effets sur notre nature font partie des préoccupations actuelles des scientifiques et des pouvoirs publics avec des modes d'approche différents selon les pays ; ses effets sont quelquefois dévastateurs.

On peut néanmoins légitimement s'interroger sur l'impact qu'il pourrait avoir, contre toute logique, sur notre petit monde des experts...

Vous me pardonnerez cette boutade qui inviterait au sourire si elle ne cachait en réalité le trouble que peuvent faire naître certaines turbulences que traverse notre collectivité expertale.

A l'heure où des débats s'engagent en Europe sur l'avenir de notre système judiciaire « continental », face au système anglosaxon dit de *common law*, l'attitude du corps expertal français se doit d'être exemplaire, en montrant une unité et une cohérence inébranlable, confirmant ainsi que nous demeurons un modèle pour nos amis européens qui ont du mal à se regrouper efficacement au sein de chaque pays.

La force de cette unité, qui pourrait sembler être une évidence, ne saurait être battue en brèche par quelques-uns d'entre nous. Ni les ego ni aucune forme d'intérêt particulier ne doivent permettre de porter atteinte à l'image que nous devons donner aux magistrats et à l'institution judiciaire. Il en va de la responsabilité de chacun. Si des débats internes peuvent avoir lieu au sein de nos organisations, ils doivent se dérouler dans le respect des principes qui nous animent en tant qu'experts.

Certains courriels circulent cependant colportant des contrevérités, voire des arguments fallacieux afin de convaincre tel ou tel de rallier une cause contestataire.

Une de nos compagnies a exercé un recours devant le Conseil d'Etat en annulation de l'arrêté du 14 juin 2017 relatif à la dématérialisation de l'expertise ainsi que de la convention signée le 18 avril 2017 entre la chancellerie et le CNCEJ (pour la mise en œuvre d'Opalexe). La procédure est en cours et impose un déroulement serein et contradictoire. Aucun débat parallèle n'a lieu d'être.

Il en va de la sérénité de la justice dont nous comptons parmi les garants.

Par ailleurs la revue EXPERTS est à l'aube d'un renouveau propre à garantir l'unité du corps expertal tout en maintenant son exigence de qualité ; le concours de chacun sera le bienvenu par les abonnements que vous pourrez susciter et les articles que vous proposerez.

En tant qu'experts nous ne devons jamais perdre de vue les qualités de base qui nous sont exigées et que l'on enseigne à nos nouveaux inscrits : l'humilité, la loyauté, le doute raisonnable, le respect du contradictoire, la transparence, ... Chaque membre d'une compagnie a le droit de s'exprimer et de voter mais, une fois une décision votée à la majorité, chacun doit l'accepter. Les dysfonctionnements, querelles internes, et autres polémiques remettent souvent en question la qualité principale qui devrait nous unir : notre déontologie. Celle-ci est et doit être la même pour chaque expert, qu'il soit

inscrit près tel Cour d'appel, voire près la Cour de cassation ; les règles sont remises à jour régulièrement par notre comité de réflexion.

Je souhaite par ailleurs vous informer que le Parquet général de la Cour de cassation nous a demandé de susciter des candidatures de qualité à la liste nationale dans la mesure où il existe un risque d'appauvrissement de celle-ci. En effet de nombreuses rubriques comportent un nombre insuffisant d'experts. Il suffit à cet égard de consulter la liste.

Le CNCEJ a d'ailleurs apporté son concours au colloque organisé par la CEACC à la Sorbonne, qui a permis d'éclairer un certain nombre d'experts sur les exigences et les conditions d'admission sur la liste nationale.

Je terminerai en rappelant le grand succès rencontré par l'édition 2018 de notre colloque annuel avocats-experts dont les chefs de cour de la Cour de cassation, Monsieur le Premier président Bertrand LOUVEL et Monsieur le Procureur général Jean Claude MARIN, nous ont fait une nouvelle fois l'honneur d'ouvrir les travaux.

Ce colloque a réuni plus de 600 participants à la Maison de la chimie, à Paris et a été l'occasion d'affirmer notre unité.

SOMMAIRE

| | |
|--|---|
| Mot du président | 1 |
| Colloque d'Antibes | 2 |
| Assurance responsabilité civile | 3 |
| Rencontres Droit et Construction | 4 |
| 40ème anniversaire de la compagnie de Versailles | 4 |
| Décès de Christian JACOTEY | 4 |
| Les échos du Parlement | 4 |

Plus d'infos sur cncej.org

IMPORTANT
Prochaine lettre à paraître avant l'été pour tout savoir sur le projet Manhattan et son lancement fin mai.

COLLOQUE CNCEJ 2018
PALAIS DES CONGRES
ANTIBES JUAN-LES-PINS
19 OCTOBRE 2018

L'INSÉCURITÉ DE L'EXPERT, RISQUES ET PRÉVENTION

Informations et inscriptions : www.promosciences.com/cncej18

Par la lettre n°59 de février 2018, vous avez été informés de ce colloque qui se déroulera le vendredi 19 octobre 2018 au Palais des congrès d'Antibes.

Le comité d'organisation a pratiquement mis en ordre de marche les aspects matériels de la manifestation et vous allez recevoir – et vous avez peut-être déjà reçu – les informations pratiques et le bulletin d'inscription.

Le comité pédagogique a, quant à lui, mis la dernière main au programme intellectuel et a obtenu l'accord des orateurs pressentis. Pour chacune des trois tables rondes placées sous la direction de Vincent VIGNEAU, conseiller à la Cour de cassation, le principe sera le même, un mix permettant aux intervenants et aux auditeurs d'intervenir : après des exposés d'une durée comprise entre 10 à 15 minutes, la parole sera donnée aux experts pour des échanges de 30 à 40 minutes.

PREMIÈRE TABLE RONDE, l'insécurité de l'expert avant sa désignation. Après une courte introduction de Vincent VIGNEAU, se succéderont au micro Bruno DUPONCHELLE et Didier FAURY qui diront ce qu'est un expert, exposeront les insécurités des statuts juridique, sociale et fiscale et s'interrogeront sur la représentation de l'image de l'expert dans le public. Jean Pierre CASTILLON, avocat au barreau de Nice, portera la parole des justiciables en exposant ce que les

parties attendent de l'expert. Il sera suivi de Savinien GRIGNON DUMOULIN, avocat général à la Cour de cassation qui vous dira ce qu'attend le juge. Jean Christophe DUCHON-DORIS, président du Tribunal administratif de Nice, clôturera cette première table ronde en expliquant la décision du juge, la rédaction de la mission, la rédaction de la mission, le choix de l'expert et la pluralité d'experts ou l'expert unique. Vincent VIGNEAU prononcera une courte synthèse. S'ensuivront 30 minutes d'échanges et nous irons déjeuner.

A la reprise, la **SECONDE TABLE RONDE** sera consacrée à l'insécurité de l'expert au cours du déroulement de sa mission. Les exposés seront ouverts par Jean Jacques DEGRYSE, avocat au barreau de Toulon, qui fera valoir les moyens à la disposition de l'avocat, la récusation ou le remplacement de l'expert, la régularité de la procédure, la partialité ou la dépendance alléguée, le manque de respect du principe de la contradiction, entre autres. Jean François JACOB, expert près la Cour administrative de Marseille, attirera l'attention sur les dérives, les incidents, les prises à partie, en matière civile, commerciale et administrative. Gilles DEVILLERS et Gerald QUATREHOMME, tous deux experts près la Cour d'appel d'Aix-en-Provence, traiteront des dérives en matière pénale. Jean François BANCAL, conseiller à la Cour d'appel d'Aix-en-Provence apportera un peu d'apaisement en

développant l'appui du juge. Vincent VIGNEAU exposera une courte synthèse avant des échanges avec la salle dont la durée prévue sera de 40 minutes.

TROISIÈME TABLE RONDE, l'insécurité de l'expert après le dépôt de son rapport. C'est Olivier SCHWEITZER, conseiller à la Cour d'appel d'Aix-en-Provence, chargé des relations avec les experts qui détaillera le contentieux de la rémunération. Pierre LOEPER, expert honoraire près la Cour de cassation exposera le contentieux de l'annulation. Patrick de FONTBRESSIN, avocat au barreau de Paris et conseil du CNCEJ est le mieux placé pour décliner le contentieux de la responsabilité. Sylvie MENOTTI, haut conseiller à la Cour de cassation, rassurera sans doute quelque peu les experts avec son exposé sur la force probante et l'utilité du rapport. Comme les deux précédentes tables rondes, Vincent VIGNEAU dressera une courte analyse avant d'accorder 30 minutes de débats avec l'auditoire.

Il reviendra ensuite à Natalie FRICERO, professeure de droit à l'Universitaire de Nice Sophia Antipolis et directeur de l'Institut d'études judiciaires, de délivrer une synthèse d'une vingtaine de minutes. Enfin, Robert GIRAUD, expert agréé par la Cour de cassation, président du CNCEJ, clôturera le colloque en appuyant sur les aspects les plus significatifs de celui-ci.



ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Point sur l'évolution de notre contrat Groupe MMA IARD pour la période triennale de 2018 à 2020

ETAT DES LIEUX

- **70 Compagnies** ont adhéré au contrat groupe national.
- **6.200 experts** sont assurés pour des montants de garantie allant de 2.500.000 euros à 27.500.000 euros.
- **1.240 sinistres** ont été déclarés toutes garanties confondues depuis la création de ce contrat.

Durant cette période, des informations essentielles sur la sinistralité des Experts de Justice ont été recueillies. Le suivi et l'analyse de ces informations par le Comité Paritaire, ainsi que les actions de formation et prévention ont permis de mettre en avant les constats suivants :

- Le nombre total de sinistres déclarés par exercice est maîtrisé suite à l'introduction du seuil d'intervention (5.000 euros H.T.) en cas de contestation des honoraires.
- Le ratio Sinistre / Prime s'est stabilisé sur la période.
- En Responsabilité Civile Professionnelle, le nombre moyen de sinistres est limité. L'organisation de la défense autour du Comité Paritaire, et grâce au concours de Maître Patrick de FONTBRESSIN, permet de contenir les résultats.

AU VU DES RÉSULTATS DE CETTE ANALYSE, NOTRE COURTIER SOPHIASSUR A NÉGOCIÉ AVEC NOTRE ASSUREUR LES PROPOSITIONS DE RENOUVELLEMENT SUIVANTES :

Une amélioration des garanties avec notamment l'augmentation des capitaux couverts :

- En R.C.P. (garantie de base juridictionnelle et extra juridictionnelle) portés à **3.000.000 €.** au lieu de 2.500.000 €. (+ 20%).
- Reconstitution des Archives portés à **200.000 €.** au lieu de 150.000 €. (+ 33 %).
- Défenses Diverses (pénales et disciplinaires) portés à **250.000 €.** au lieu de 150.000 €. (+ 66 %).
- Avance Caution Pénale portée à **200.000 €.** au lieu de 120.000 €. (+ 66 %).

Mise en place d'une Responsabilité Civile PREVENTIVE

Prise en charge des honoraires de défense (avocats, expertises...) dans les cas suivants (prévention) :

- Pour éviter toutes conséquences pécuniaires d'une situation présentant un risque important de mise en cause amiable et/ou judiciaire ultérieure ;
- A la suite d'une réclamation amiable, pour éviter toutes

conséquences dommageables d'une situation présentant des risques de mise en cause judiciaire ultérieure ;

- Pour être assisté devant les juridictions en présence d'une assignation, même si celle-ci ne mentionne pas de faute à l'égard de l'assuré, notamment en cas d'assignation en intervention forcée ou d'assignation en référé expertise, ou référé rétractation.

Amélioration du cadre d'intervention des garanties

- En cas de demande de récusation de l'Expert.
- En cas de demande d'annulation du rapport de l'Expert.
- En cas de contestation de la répartition des honoraires.

Tarif fixé forfaitairement EXPERTISES JURIDICTIONNELLES

- **105 € TTC** pour les Compagnies à adhésion obligatoire (+15 €)
- **140 € TTC** pour les Compagnies à adhésion facultative (+20 €)

EXPERTISES EXTRA JURIDICTIONNELLES

- **275 € TTC** pour l'ensemble des Compagnies (+ 25 €)

Notre Courtier et le Comité Paritaire travaillent avec notre Assureur MMA à une proposition de Contrat Cyber Risks (obligatoire ou facultatif).

Ces améliorations très favorables pour les experts pour un coût supplémentaire raisonnable ont été adoptées à l'unanimité par le Bureau du CNCEJ, le 31 janvier 2018 et par notre Conseil d'Administration du 7 mars 2018.

N'hésitez pas à couvrir votre RCP par ce contrat bâti avec et pour les experts de justice. L'assurance ne coûte cher qu'avant le Sinistre !

Didier CARDON

Président du Comité Paritaire Assurance RCP



LES ECHOS DU PARLEMENT



Vendredi 20 avril, les projets de loi Renforcement de l'organisation des juridictions et programmation pour la justice 2018-2022 ont été présentés en Conseil des ministres. Parmi la soixantaine de mesures, un tribunal criminel départemental chargé de désengorger les cours d'assises sera expérimenté. La numérisation de la justice est un des points majeurs de la réforme avec notamment la possibilité de déposer plainte sur Internet et d'accéder au dossier pénal par voie numérique.

La crispation principale, c'est la fusion des TI et des TGI. Contestée par les avocats, les greffiers et les magistrats qui redoutent une limitation de l'accès aux juges et des droits de la défense, cette mesure alimente le Parlement avant même l'examen du texte. Le 19 avril dernier, le sénateur des Hauts de Seine, Xavier IACOVELLI, a interpellé la ministre Nicole BELLOUBET lors des questions d'actualité déclarant : « vous prônez une justice dématérialisée, mais cette réforme aboutira à une justice déshumanisée ». Députés et Sénateurs d'opposition s'émeuvent de l'éclosion de potentiels « déserts judiciaires ».

De son côté, la Garde des Sceaux affirme qu'aucun tribunal d'instance ne fermera, que sur les cinq prochaines années, 1,6 milliard d'euros supplémentaires et 6 500 emplois en plus seront alloués à la Justice. A suivre...

RENCONTRES "DROIT ET CONSTRUCTION"

de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence
le 28 septembre 2018

Organisé par le GRECA membre de l'UCECAAP, il se tiendra, comme d'habitude, dans les salles (Amphithéâtre Cézanne et ses annexes) du Centre des Congrès d'Aix, 14 bd Carnot, Aix-en-Provence de 9 h à 17 h.

Les thèmes développés seront (sous réserve de modification) dans la matinée :

- **Conseils pour une lecture raisonnée des arrêts de la Cour de cassation** par Monsieur le Haut Conseiller Dominique PRONIER à la 3^{ème} Chambre de la Cour de Cassation,

- **Le statut de l'assurance construction : dimensions économiques et décisions** par Monsieur Cyrille CHARBONNEAU, Docteur en droit, chargé d'enseignement aux Universités de Paris I-Panthéon-Sorbonne et de Paris V, Avocat Associé, Cabinet AEDES JURIS et Monsieur Rémi PORTE de la Direction Indemnisation Service Client chez ALLIANZ.

- **Les missions d'expertises : problématique et difficultés** par Madame Hélène MEO, Vice-Présidente au TGI de MARSEILLE, juge des référés et juge du contrôle des expertises et Robert GIRAUD, expert agréé par la cour de Cassation.

Et l'après midi : **Commentaires sur la jurisprudence de l'année écoulée** par Maître Ahmed Chérif HAMDI, Avocat à la Cour d'appel.

- **La corrosion des structures, en particulier du béton armé ; les solutions, en particulier la protection cathodique des ouvrages** par Monsieur Xavier HALLOPEAU de la direction scientifique du groupe SOLETANCHE-FREYSSINET.

Renseignements et inscriptions auprès de PROMOSCIENCES, Viviane BERNADAC :

bernadac@promosciences.com

ou 04 91 91 24 89

ou www.promosciences.com.

DECES DE CHRISTIAN JACOTEY

Nous avons appris avec une immense tristesse le décès de l'un de nos présidents d'honneur.

Il a été Président du CNCEJ, à l'époque de la Fédération Nationale des Compagnies d'experts de Justice, de 1997 à 1999.



Expert en estimations immobilières, loyers et fonds de commerce, il fut président de sa Compagnie et de celle du Tribunal administratif de Paris. La présidence de notre ami a été marquée par de nombreuses initiatives notamment :

- Le recours aux commissions spécialisées et la mise en œuvre du Comité de réflexion
- Les contacts poursuivis par le CNCEJ, avec les pays de l'Union Européenne pour lancer l'idée de l'expert européen, notamment dans le cadre d'Euroexpert.

Nous lui rendons hommage et présentons, au nom de toute la communauté expertale, nos plus sincères condoléances à son épouse et à sa famille.



40^{ème} ANNIVERSAIRE

COMPAGNIE DE VERSAILLES

Dans le cadre de son 40^{ème} anniversaire, la Compagnie des experts près la Cour d'appel de Versailles organise un colloque qui se tiendra le **5 décembre 2018** au théâtre Montansier de Versailles, magnifique théâtre du XVIII^{ème} qui a accueilli en mars 2004 un colloque déjà organisé par la Compagnie. Le thème sera « **L'expert de justice face à ses contraintes Exigences d'indépendance et d'impartialité dans tous les domaines d'intervention** »

Ce colloque traitera de l'indépendance et de l'impartialité de l'expert dans le contexte de son environnement juridictionnel et des obligations morales qui lui incombent. Il abordera ces thèmes dans les différents domaines où un expert est amené à intervenir.

Il aura une haute tenue intellectuelle et rassemblera quelques conférenciers prestigieux, magistrats, avocats, experts, philosophes.

Ce colloque, organisé en partenariat avec le CNCEJ sera ouvert à tous les experts de justice, aux magistrats, aux avocats, aux universitaires et aux étudiants, les conférences seront enregistrées et les actes seront publiés.

Un programme est prévu pour les accompagnants.

Les documents d'inscription seront adressés très prochainement.

Jacques Lauvin

Commissaire général du colloque

Président d'honneur de la compagnie des experts